

> Dans nos villages

CLERMONT : Un menuisier s'installe



Jean-Luc CLEMENT rénove l'ancien atelier bois pour s'installer en tant que menuisier.

Natif de la Haute Savoie et originaire de Montpellier, Jean-Luc Clément vient d'arriver à Clermont et compte redonner vie à l'atelier bois de Peyruc en s'installant comme menuisier. « J'ai exercé ce métier chez un entrepreneur pendant 17 ans, explique-t-il. Maintenant je suis parti de Montpellier parce qu'il y avait longtemps que j'avais envie de venir dans l'Ariège et de retrouver les montagnes ». Depuis 2004, Jean-Luc Clément a cherché des contacts pour trouver un local. De fil en aiguille, il a découvert l'association Espace. Celle-ci qui a une convention avec la communauté de

communes Val'Couserans pour aider des porteurs de projets à s'installer, a orienté Jean-Luc vers Clermont qui disposait d'un ancien atelier bois.

Après avoir fait la connaissance de Bernard Cots, le verrier de Clermont, et du maire et président de Val'Couserans, Alex Mirouse, Jean-Luc Clément a accepté de louer le local et de le transformer en atelier de menuiserie. « Il y a beaucoup de travail à faire pour rénover le bâtiment et ses alentours, mais je pense que d'ici début 2007, j'aurais fini et que je pourrais commencer l'activité ».

Prestation de service et objet d'art

L'objectif de Jean-Luc est de faire de la prestation de service en menuiserie pour des personnes qui ont besoin qu'on leur pose des volets par exemple, ou bien qui ont des travaux qui touchent le bâtiment. Il est également ouvert à des travaux de création. « Je fabrique aussi des objets décoratifs et utiles en bois de genre vrier oxycèdre, que l'on appelle aussi le Cade précise-t-il. Je suis tombé amoureux de ce bois assez odorant et qui a des pouvoirs thérapeutiques. J'en fais des saladiers, des lampes, des bougeoirs... ».

Le hameau de Peyruc compte donc désormais un nouvel artisan.



Quelques pièces d'artisanat d'art de Jean-Luc sont présentées dans l'Atelier du Verre.

RECENSEMENT 2007 : à Rivèrenert et Montégut

Toute la population vivant à Rivèrenert et à Montégut sera recensée entre le 18 janvier et le 17 février 2007.

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensements annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'INSEE. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10.000 habitants. Les communes de moins de 10.000 habitants comme les communes de Rivèrenert ou Montégut font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes. Ces derniers ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques. Ainsi chaque année l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procède au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10.000 habitants auront été recensées et 100% de leur population aura été prise en compte.

A partir 18 janvier 2007, vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Laurent BEAUMONT, notre nouvel anima-

teur, secrétaire général (voir page 5). Il aura une carte officielle tricolore sur laquelle figure sa photographie. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis sous enveloppe à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee. **Les questionnaires doivent être remis aux agents recenseurs ou retournés avant le 17 février 2007.**

Participer au recensement est un acte civique, c'est aussi une obligation au termes de la loi du 7 juin 1951. Enfin **toutes vos réponses sont confidentielles** et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la Communauté de Communes au 05.34.14.30.68. Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site www.insee.fr à partir de janvier 2008.